

Communiqué de presse

David TAUPIAC, député du Gers

Fin de l'examen du projet de loi « Protection et souveraineté agricoles » en Commission des affaires économiques : la nécessité de l'abattoir d'Auch inscrite dans la loi

À l'issue des travaux de la Commission des affaires économiques sur le projet de loi relatif à la protection et à la souveraineté agricole, le député du Gers David Taupiac se félicite des avancées obtenues avant l'examen du texte en séance publique. Ce texte comporte quelques avancées mais il ne répondra pas pleinement aux fortes attentes du secteur agricole : l'agriculture est en état d'urgence absolue en France et en état d'urgence vitale dans le Gers. Plus d'un agriculteur sur trois vit sous le SMIC en France, plus d'un sur deux en Occitanie, et plus de la moitié sont en situation de défaillance dans le Gers.

Durant plusieurs semaines, David Taupiac a conduit de nombreuses auditions et échanges avec les acteurs du monde agricole, tant au niveau local que national : syndicats agricoles, chambres d'agriculture, coopération agricole, représentants des filières, industriels, associations, acteurs environnementaux et élus de terrain.

Ces travaux ont permis de porter des amendements concrets, construits avec les professionnels, afin de répondre aux réalités vécues par les agriculteurs et les territoires ruraux.

Parmi les principales avancées obtenues par le député en commission :

- **Maintien d'un maillage territorial des outils de transformation agricole**, notamment des abattoirs de proximité comme celui d'Auch, essentiels pour le développement des filières d'élevage et un retour à un modèle de polyculture élevage plus résilient pour le sud-ouest ;
- **Renforcement du suivi des projets d'avenir agricole à l'échelle régionale**, pour accompagner les filières dans leur stratégie de production avec une meilleure coordination des financements Europe, Etat, Région ;
- **Sanctions administratives contre la commercialisation de produits importés traités avec des substances interdites en Europe**, afin de lutter contre la concurrence déloyale subie par les agriculteurs français ;
- **Clarification des critères d'approvisionnement dans la restauration collective**, pour privilégier des règles objectives fondées sur la disponibilité réelle des produits ;
- **Renforcement des objectifs de bio et de qualité dans la restauration collective de l'État**, avec des délais précis et des plans d'action obligatoires ;
- **Accélération de l'adaptation du système sanitaire agricole face aux risques climatiques et sanitaires**, notamment pour mieux anticiper les crises ;

- **Protection du revenu agricole**, avec l'adoption d'un amendement interdisant que les prix payés aux producteurs soient inférieurs aux coûts de production ;
- **Encadrement des baisses brutales de commandes imposées par les distributeurs**, afin de sécuriser davantage les producteurs et les industriels agroalimentaires ;
- **Reconnaissance et sécurisation de l'aspersion antigel comme outil essentiel de protection des cultures**, particulièrement important pour les filières viticoles ;
- **Reconnaissance du rôle des lieutenants de louveterie**, avec plusieurs avancées sur leur statut, leur disponibilité et leurs missions de régulation au service des territoires.

David Taupiac rappelle également la nécessité de mieux reconnaître les spécificités agricoles du sud-ouest, fortement touché par les conséquences du changement climatique.

Sécheresses répétées, épisodes de grêle et d'orages violents, gels tardifs, baisse des rendements et difficultés croissantes pour de nombreuses productions, associés à des baisses de prix, fragilisent durablement les exploitations agricoles du Gers et plus largement du sud-ouest. Face à ces réalités, le député estime indispensable que les politiques agricoles nationales prennent davantage en compte le contexte pédoclimatique et les aléas climatiques spécifiques de ces territoires, avec notamment un régime d'aide dédié aux zones intermédiaires, la création et le financement de stockages d'eau, mais aussi une réforme de l'assurance récolte qui n'est plus suffisamment protectrice pour les territoires régulièrement impactés.

« Les agriculteurs du sud-ouest sont en première ligne face au dérèglement climatique. Nos exploitations subissent des pertes de rendement importantes et une multiplication des aléas. Il est indispensable que la loi reconnaisse pleinement ces réalités de terrain et apporte des réponses concrètes pour accompagner nos filières et préserver notre souveraineté alimentaire. »

Le député du Gers poursuivra désormais ce travail lors de l'examen du texte en séance publique à l'Assemblée nationale dans les prochains jours, mais il rappelle également que les engagements pris l'an passé tardent à se concrétiser :

- les prêts structurels de la Banque Publique d'Investissement n'ont pas encore été accordés,
- le plan d'arrachage des vignes a pris du retard,
- le dépôt des dossiers pour la distillation de crise vient tout juste d'être ouvert,
- le plan de structuration des coopératives n'est toujours pas validé,
- les décrets d'application des précédentes lois agricoles sont pour la plupart toujours en attente.